FRANÇAIS

CONNOISSEZ VOTRE ROI.

Cm
FRC
3990

IL importe également & à la gloire du Roi & à l'inſtruction des peuples, que les motifs & les diſpoſitions de ſon départ, que les circonſtances de ſon arreſtation & de ſon nouvel empriſonnement ſoient connus. Le récit fidelle que j'en vais faire, mettra dans le plus grand jour, la ſageſſe, la bonté, le courage du monarque, & en même-temps donnera de triſtes lumieres ſur le délire & la corruption d'une partie de ſes ſujets. Le roi deviendra plus intéreſſant & plus grand aux yeux de ceux qui n'ont point ceſſé de lui rendre juſtice; & il ne reſtera aucun doute ſur ſes intentions & ſes principes, à ceux qui avoient trouvé ſa conduite équivoque.

Soit qu'il ait conçu, ſoit qu'il ait adopté le plan dont ſa fuite étoit une partie eſſentielle, rien ne pouvoit honorer davantage la bonté de ſon cœur & la ſagacité de ſon jugement.

Ce prince, le plus juſte, le plus populaire que la France ait compté parmi ſes rois, avoit aſſemblé la nation ſous différentes formes, pour la conſulter ſur la deſtruction des abus, l'aſſocier à la légiſlation, & donner des bornes à ſa propre puiſſance; il avoit cédé ſans peine au vœu imprudent de ſes cours; dans les états-généraux, on s'étoit flatté de raſſembler toutes les lumieres, & l'on n'avoit raſſemblé que les paſſions. Un miniſtre

M&W 6887

incapable & perfide avoit ſéduit le monarque par les dehors de la popularité, avoit formé un plan ſecret de ſubverſion, ſemoit & fomentoit la diviſion entre les trois ordres de l'état. Il avoit rendu prépondérant celui qu'en raiſon de ſa maſſe il devoit rendre le plus foible. Déjà les complots ſe formoient dans des aſſemblées ſecrettes ; le parti du tiers, étayé d'un prince du ſang, de quarante-ſix gentilhommes & de quelques prélats, commençoit à s'armer de la force populaire, & n'épargnoit ni l'argent, ni les écrits, pour la décider en ſa faveur. Ses prétentions étonnerent bientôt par leur audace ; l'opinion par tête étoit pour lui le point déciſif ; & le 17 juin 1789, la chambre du tiers-état oſa ſe déclarer aſſemblée nationale.

Cette démarche extravagante la faiſoit tomber en forfaiture ; elle renonçoit à ſon exiſtence, à ſon titre légitime, pour en prendre un chimérique ; elle mettoit le roi en droit de diſſoudre l'aſſemblée, ſans que le royaume pût s'en plaindre. Il pouvoit au moins, il devoit peut-être punir trente factieux, & par-là arrêter la rebellion dans ſon principe. Mais ſon amour pour la paix, & ſon empreſſement à marcher vers le but des états-généraux, lui ſuggére un moyen plus conforme au vœu de ſes peuples ; dans la ſéance royale du 23 juin, il va rappeler à l'aſſemblée ſes mandats, ramener l'ordre, affermir toutes les baſes déjà établies pour le bonheur public, aller même au-delà des eſpérances & des demandes.

Les vues de la nation étoient remplies, celles des factieux ne l'étoient pas. Soutenus du miniſtre perfide, ils le ſoutinrent à leur tour ; ils déchaînerent le peuple pour s'oppoſer à ſa retraite, & lui décerner une ſorte de triomphe. On me-

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

naça, on insulta le clergé & la noblesse, on maltraita des prélats, on désobéit formellement aux dispositions de la séance royale. En même-temps on corrompoit les gardes françaises, on aigrissoit le peuple de Paris; & l'excessive bonté du Roi ne permettant aucune violence, le livroit aux conseils du ministre qui le trompoit.

Les factieux qui avoient rempli le château de Versailles de leurs émissaires, y semoient la terreur, y donnoient des avis effrayans. On persuada que les jours du Roi étoient menacés, si les trois ordres ne se réunissoient. Ce motif détermina la noblesse & le haut clergé; ils avoient méprisé le danger pour eux-mêmes, ils frémirent pour celui du roi, & la fatale réunion se consomma. On imagina les tribunes & les galeries, qu'on remplit de séditieux, dont les cris & les menaces mirent le désordre dans les délibérations, & enchaînerent la liberté des suffrages. Alors le monarque sentit la nécessité d'assurer cette liberté par l'appareil d'une force imposante; & telle étoit la bisarrerie des circonstances, que la présence d'une armée qui, dans les temps ordinaires, est un obstacle à la liberté des opinions, étoit devenue le seul moyen de l'assurer.

A l'approche des troupes, les factieux tremblent. Ils redoublent leurs efforts, il déploient tous leurs moyens pour préparer le soulevement de la capitale & du royaume. Une adresse insolente est rédigée pour demander, ou plutôt pour exiger le renvoi des troupes. Le style de cette piece méritoit un châtiment exemplaire; les députés cessent d'être inviolables, dès qu'ils deviennent criminels. C'étoit le moment de sévir. Le Roi se contenta de répondre. Enhardis par l'impunité, mais saisis de la terreur des coupables, les factieux avoient travaillé, dans tout

le royaume, avec une activité qui doit paroître un prodige ; par-tout ils avoient fait craindre pour le sort de l'assemblée & pour la chose publique. Aisément ils avoient imbu les stupides parisiens des craintes les plus absurdes ; c'étoit non-seulement la banqueroute, mais le sac de leur ville qu'on leur faisoit redouter. On persuade à tout ce peuple que le meilleur des rois veut mettre à feu & sang une ville immense qui n'est point encore coupable. Tout étoit préparé pour la révolte lorsque le prétexte en fut donné.

Le roi crut devoir renvoyer le ministre qui déconcertoit ses mesures par ses intrigues & ses conseils. Les factieux qui en faisoient leur instrument, mais qui n'en vouloient point pour maître, crierent que tout étoit perdu, & feignirent de le croire. L'explosion fut subite & générale ; la révolte couvroit la face de la France comme un feu caché qui fait tout-à-coup une éruption irrésistible. Paris s'empare des dépôts d'armes qu'on ne défend pas ; son exemple est un signal pour toute la France. On entre dans la Bastille, qui ouvre ses portes ; Launai, Flesselles sont massacrés ; les gardes françaises soldées par les factieux, sont à la tête de la révolte & des assassinats ; dans le château de Versailles, tout est corrompu ou effrayé. Le roi entouré de ses ennemis, c'est à-dire, des amis de Necker, est livré aux conseils perfides : tout le trahit, depuis le duc de Liancourt jusqu'aux valets de garde-robe.

La nuit du 14 juillet devoit venger les crimes du jour ; rien n'étoit plus facile, rien plus important. Mais les ordres & les conseils de M. de Broglie & des nouveaux ministres sont contrariés ; on calomnie les régimens, on les suppose corrompus, de faux avis multiplient les alarmes. L'idée de répandre le sang de ses sujets fait frémir

le cœur du roi ; il ſe décide au renvoi de ſes troupes, refuſe de ſe retirer avec elles, & va dans l'aſſemblée des rebelles ſe jetter entre les bras de ſes ennemis.

S'il prit ce parti déſaſtreux, ce ne fut ni lâcheté, ni foibleſſe. Cette ame droite avoit trop bonne opinion des hommes ; il crut qu'en ſe dépouillant de ſa force, il en acquerroit une plus grande ; il crut tout ſubjuguer par une preuve éclatante de la pureté de ſes intentions. Mais en ſe déſarmant lui-même, il arma ſes ennemis ; ſa clémence, ſa modération, furent priſes pour de la foibleſſe. L'impunité encouragea le crime. On lui perſuade de venir viſiter & raſſurer ſon peuple ; il y conſent, & ſon entrée à Paris a l'air d'une amende-honorable. Six mille rebelles ſous les armes l'accueillent avec un morne ſilence, qui n'eſt interrompu que par des harangues inſolentes. Dès ce moment le monarque eſt ſans pouvoir & la révolte n'a plus de frein. Le ſignal des violences & du meurtre eſt donné à tout le royaume. La capitale ſe ſouille de celui de Berthier & de Foulon. Elle ſe livre à des actes de férocité que des flots de ſang n'effaceront pas. Les princes, les miniſtres, tout ce qui eſt connu par ſon attachement au roi & à la reine, eſt forcé de fuir.

En vain le monarque a cru calmer les eſprits par le rappel de Necker. Il s'eſt trompé. Necker eſt trompé lui-même ; abreuvé des dégouts, le miniſtre expia, par une année d'humiliation, les erreurs de ſa vanité, & alla s'enſevelir dans la retraite ſans pouvoir y enſevelir ſa honte. Reçu avec enthouſiaſme, il ne laiſſa que l'indignation & le mépris.

Dès le 14 juillet, la ſubverſion du royaume s'exécuta ſans obſtacle ; une eſpece de délire

dirigea l'ouvrage de l'incapacité & de l'ignorance, les délibérations des députés deviennent des orgies politiques, on établit des droits de l'homme qui détruisent les devoirs des citoyens ; on entreprend de fonder une constitution sur la rapine, le meurtre, & la force populaire ; pour attacher le peuple à la faction par un intérêt apparent, on lui permet tout, on lui promet tout ; le système des impôts est subverti, toutes les sources en sont taries. Sous le nom de liberté, on se livre à tous les excès de la licence, & l'on crée la loi martiale qui est une loi d'impunité ; le meurtre & l'incendie couvrent la face du royaume ; & ce qu'on n'avoit pas encore vu dans l'univers, c'est que depuis le monarque jusqu'au dernier sujet, il n'est pas un homme qui puisse compter sur un jour de vie dans toute l'étendue d'un empire. Pour enivrer le peuple par l'idée de l'égalité, c'est peu de confondre les rangs, on les détruit ; on anéantit toute subordination ; après avoir décrété l'inviolabilité des propriétés, on envahit celles du clergé & de la noblesse ; on attente à la plus précieuse de toutes, à l'état des personnes, à tout ce qui tenoit à l'essence de la monarchie ; on efface jusqu'au nom de noblesse ; on fait brûler les titres & les châteaux ; on anéantit la magistrature ; on livre toutes les fonctions ecclésiastiques & civiles au peuple, par le système anarchique des élections ; on arme dans tout le royaume celui qui doit obéir, & l'on détruit la force publique en la communiquant à tous. Plus d'unité dans le gouvernement ; plus d'autorité, parce que chacun la partage ; plus d'armée, parce que tout le monde s'arme. L'insubornination est établie dans les troupes par le fait & par le droit, par l'intrigue & par les loix militaires ; le royaume dé-

couſu de toutes parts offre autant de ſouverainetés que de municipalités ; 83 puiſſances indépendantes le diviſent en 44 mille puiſſances ; tous les fils du gouvernement ſont échappés de la main du monarque, qui ſeul pouvoit les faire mouvoir avec accord ; le monarque ſubordonné lui-même, dépouillé de ſa qualité de légiſlateur, chef d'un peuple qui lui commande, ne pouvant rien preſcrire, rien réformer, rien exécuter, & n'étant plus dans le gouvernement qu'un ſimulacre vain & diſcordant avec toutes ſes parties : quel nom donner à ce gouvernement, où l'on a voulu organiſer l'anarchie ?

Ce n'étoit point aſſez d'anéantir le régime monarchique, il entroit dans le plan des légiſlateurs de détruire la religion. Le trône & l'autel s'appuient ; qui veut renverſer l'un doit ſapper l'autre. Depuis long-temps ce double projet exerçoit toutes les forces des philoſophes, & leur influence dans l'aſſemblée n'a pas été équivoque. L'acharnement & la réunion des moyens pour la ruine de la religion ont été tels, que cet objet a paru le but principal de l'aſſemblée ; on a ſpolié le clergé pour le détruire ; on a établi les élections pour l'avilir ; on l'a livré au mépris, à la haine, aux violences du peuple ; on s'eſt ſéparé de Rome ; on a établi pour toutes les religions, une tolérance qui les décrédite toutes ; on a dépouillé l'égliſe catholique de ſa juridiction, & l'on a fait adopter partout des décrets hérétiques. L'impunité a autoriſé toutes les profanations ; & pour que tout fût extraordinaire dans la ſubverſion de la France, on a vu dans le peuple un fanatiſme d'une eſpece inconnue, un fanatiſme d'irréligion ; on a vu la France adopter un ſchiſme qui n'a pas eu d'exemple, & ſouffrir ſans émotion deux évê-

ques, deux curés sur le même siege, dans toute l'étendue d'un grand royaume. Certes si l'on me demandoit des preuves de la corruption générale de la France, je n'en donnerois pas d'autres que son indifférence pour la religion, marquée par son adhésion à des décrets hérétiques, impies & spoliateurs.

Pour éviter que le roi n'opposât à ces excès le foible *veto* qu'on lui avoit laissé, on imagina de prétendre que sa sanction n'étoit pas nécessaire pour les décrets constitutionnels, & de déclarer constitutionnels les décrets dont on vouloit l'exécution. Dans les premiers qui lui furent présentés, il vit avec effroi, le prélude de tous les attentars projettés ; il y opposa des observations judicieuses & modérées. Irrité de cette foible résistance, & craignant que l'équité du monarque n'eût recours a d'autres moyens, l'assemblée lui prépara des fers. La postérité aura peine à croire que des législateurs aient voulu sérieusement cimenter leur ouvrage par des sanctions forcées ; c'est cependant ce qui s'est exécuté avec le plus déplorable scandale. Ce fut au milieu des baïonnettes & des piques arrivées de Paris, que le 5 octobre 1789, les droits de l'homme & les premiers décrets furent de nouveau présentés au Roi. Ce fut pour suivre cet étrange système qu'on amena prisonnier à Paris le monarque échappé au massacre, qu'un parti secret avoit projetté. Si cet attentat trop célébre a déshonoré ceux qui l'ont commis & ceux qui l'ont souffert, il a honoré à jamais le courage du roi & de son épouse auguste. A ce courage se joignit une modération, une bonté respectable, quoique funeste.

En effet, si le roi eût connu la crainte, loin de revenir à Versailles, il eût fui vers ses gar-

niſons. Toujours dominé par ſa franchiſe, ſa confiance en ſon peuple & ſon amour pour lui, mais toujours victime de ſes vertus, il ne s'occupe qu'à épargner le ſang; il enchaîne la bravoure de ſes gardes; & pour prix de ſa clémence, il voit couler leur ſang juſques dans ſon palais; il voit ce palais forcé, ſon épouſe cherchant un aſile dans ſes bras, pourſuivie par des aſſaſſins, ſes enfans menacés du poignard; il ſe voit priſonnier d'une milice & d'un peuple coupable dont un mot de ſa bouche pouvoit purger la capitale. Mais le ſort du malheureux monarque eſt de perdre toutes les occaſions de ſe relever, & de ne jamais profiter des imprudences des factieux. Attaqué dans ſon palais, il pouvoit oppoſer la force à l'inſulte : & quel homme dans ſon royaume eût oſé le lui reprocher? Obſédé par des lâches & des traitres, il ſe jete encore entre les bras de ſes ennemis. Pourquoi d'Eſtaing a-t-il perdu le plus beau jour de ſa vie? En pareilles circonſtances attend-on des ordres? On prend tout ſur ſoi. L'événement condamne ou juſtifie. D'Eſtaing, s'il eût voulu, ſauvoit le roi & le royaume. Pourquoi le brave, le loyal Bouillé ne commandoit-il pas à Verſailles?

Le monarque n'eut jamais été mené captif, dans ſa capitale. Perſée conduit en triomphe par Paul Emile, offrit un ſpectacle moins douloureux. Perſée étoit enchaîné par ſes ennemis qui uſoient du droit de la guerre. Louis eſt traîné captif par ſes ſujets, qui violent tous les droits de la royauté. Je ne retracerai pas cette marche lugubre & atroce, dont le ſouvenir couvrira le nom français d'un opprobre éternel. Sous prétexte de le ſuivre, l'aſſemblée elle-même ſe rend priſonniere à Paris; c'étoit une partie ou

plan des factieux, pour maîtriser la force populaire & les décrets & les sanctions. Dès ce moment plus de liberté, & les excés n'ont plus de bornes.

Le roi prisonnier dans son palais avec son auguste famille, a pour garde ces satellites, nommés auparavant gardes francaises, que l'argent a corrompus, & qui l'ont détrôné; le roi accoutumé à l'exercice de la chasse, en est privé au péril de sa santé, & il ne s'en plaint pas. On lui permet, à la vérité, quelques promenades, où il est encore prisonnier entre deux haies de soldats; sa prison marche avec lui; le geolier la Fayette comblé de ses bienfaits, porte sur sa liberté un œil pédant & jaloux, & pese jour & nuit sur ses chaînes. Des libelles atroces, où la religion, les mœurs, la royauté, & les personnes royales, sont outragées, se publient à grands cris autour de son palais, & retentissent impunément aux oreilles des législateurs. Au moindre signal des factieux, une armée d'assassins se rassemble aux Thuileries pour forcer un décret ou une sanction. Les jours du roi & de la reine son publiquement menacés.

Dans cette situation, le roi n'a d'autre parti à prendre que de tout sanctionner. Ce moyen étoit nécessaire & sûr pour constater sa captivité. Des décrets atroces sanctionnés par un roi vertueux, sont une preuve sans réplique de la violence qu'il éprouve; & si sa captivité étoit le garant de sa probité, sa probité étoit aussi le garant de sa captivité. Combien son cœur a-t-il été déchiré par toutes les horreurs qu'on lui a fait signer ou jurer!

Les factieux ayant le roi & les députés en leur disposition, leverent le masque. Le mot de révolution fut prononcé dans l'assemblée; & ce

mot adopté consacra la révolte. Elle deploya tous ses drapeaux ; l'autorité royale, la religion, les propriétés, l'état des personnes & des choses, tout fut attaqué sans ménagement, sans pudeur ; toutes les bases de la monarchie furent arrachées.

Cependant on avoit la conscience de l'absurdité & de la nullité de l'ouvrage, & l'on imagina des moyens aussi absurdes de l'étayer. La moitié de la constitution n'étoit pas encore faite, qu'on chercha à y attacher le roi & les citoyens par un serment, & l'on jura de maintenir ce qu'on ne connoissoit pas encore. Tout le royaume fut appelé pour prêter ce serment dérisoire, dont le ridicule déguisa l'odieux. De quel poids pouvoit être un serment exigé par des hommes qui, sur la décision d'un évêque décrié, avoient dégagé les députés du serment prêté à leurs commettans ? D'ailleurs, qu'est-ce qu'un serment exigé ? un acte forcé & nul, quelqu'en soit l'objet ; la premiere condition d'un serment, comme d'un vœu, est d'être parfaitement libre.

Pour donner de la force à ce serment dont on sent le vice, on le multiplie, on le répète, comme si quatre sermens criminels pouvoient en valoir un légitime. Pendant dix-huit mois on occupe le roi captif à sanctionner & à jurer le crime, en menaçant sa personne, son épouse & sa famille ; on le force à se déclarer chef d'une constitution qui le détrône, & qui perd la France, comme si tous ces actes purement matériels pouvoient avoir d'autre valeur que les actes d'un homme qui rêve.

La conscience du monarque protestoit, elle applaudissoit à la sainte résistance du clergé, contre le serment impie qui a établi en France le schisme & l'hérésie.

Attaché à ſes premiers ſermens, à ceux de ſon baptême & de ſon ſacre, il gémiſſoit dans ſon cœur de la corruption d'un peuple devenu indifférent pour tous les cultes, embraſſant le ſchiſme avec enthouſiaſme, & ne perſécutant que la religion catholique, que les paſteurs légitimes qu'ils attaquent juſqu'aux pieds des autels. Un peuple qui trahit ſon Dieu, ne craint pas de trahir ſon roi.

Chaque jour les outrages perſonnels ſe multiplioient, la faction régicide reſpiroit encore; mais la nobleſſe toujours fidelle, veillant ſans ceſſe ſur ſon roi, voloit auprès de lui dans les momens ſuſpects. Le 28 février 1791, elle le croit menacé, & ſe raſſemble autour de lui. La Fayette prend de l'ombrage & le communique à ſa milice; le roi ſeul pouvoit déſarmer la nobleſſe; elle lui remet ſes armes, que la Fayette a l'audace de lui enlever; on inſulta des gentilshommes déſarmés.

Le 18 avril, le roi veut aller prendre l'air à Saint-Cloud, & y réparer ſa ſanté: On ne veut pas qu'il faſſe ſes pâques entre les mains d'un catholique; on excite la milice qui acheve de ſe démaſquer. L'étendard de la révolte eſt levé dans le cours du palais. La Fayette eſt déſobéi; le roi eſſuye pendant deux heures la réſiſtance & les inſultes de ſes ſujets.

Il étudioit ce peuple avec un courage & un ſang-froid ſans exemple; & rentré dans ſon palais ou plutôt dans ſa priſon, il y reçoit une adreſſe du département, qui met le comble à l'inſulte. On oſe l'accuſer d'être entouré de mauvais conſeils. Ses premiers officiers & les prélats de ſa chapelle ſe retirent pour ne pas ſervir de prétexte aux factieux. On force le monarque d'aller

le jour de Pâques entendre la messe d'un curé hérétique.

Tant d'excès, tant d'outrages, devoient être la borne de la longanimité du Roi. Dans l'espérance que ses sujets fatigués par l'anarchie, ouvriroient enfin les yeux sur les vices d'une constitution désastreuse, il avoit tout supporté, il s'étoit opposé à la coalition des puissances, & refusé à tous secours étrangers. Il aimoit mieux exposer sa vie que celle de ses ingrats & rebelles sujets. Mais voyant que sa patience & sa bonté ne faisoient qu'enhardir les factieux; que la monarchie s'écrouloit de toutes parts; que les puissances craignant pour elles-mêmes la contagion de la révolte, se disposoient à le servir malgré lui; indigné de prêter si long-temps son nom à tant d'atrocités, il forme un projet également digne de son courage, de sa bonté & de sa profonde sagesse. Il veut sauver ses peuples de l'anarchie & de la guerre, & se justifier aux yeux de l'univers, devenir libre, se retirer en un lieu sûr, où, entouré de fidelles sujets, il puisse anéantir l'ouvrage du crime & de la folie, donner à la France des lois conformes à ses premiers vœux & à la mission de ses députés, convoquer même des états-généraux dans la forme ancienne & légale, relever la monarchie sur sa base antique, rappeler la religion & la justice à côté de son trône, reveiller l'honneur national, rappeler des troupes égarées par la séduction, à l'esprit d'obéissance, à l'amour de leur Roi & de leur devoir; rendre enfin, à la France trompée, le repos, la sécurité, la vraie liberté, l'opulence & la gloire.

Tel est le plan que le sage & généreux Monarque forme dans le plus profond secret avec des hommes dignes de sa confiance. Tout est con-

certé pour l'exécution. Montmédy eſt choiſi & préparé pour ſa retraite ; là, placé entre ſes ſujets & les princes étrangers, il en ſera le médiateur. Sa ſortie des Tuileries & de Paris a paru un prodige d'adreſſe ; mais ce qui doit fixer notre admiration dans ce départ, c'eſt le courage & la bonté inaltérable du Roi & de la Reine. Quelle intrépidité ne leur falloit-il pas pour braver le danger d'être arrêtés par une milice forcenée qui ne diſſimuloit plus ſon état de rebellion, ou par un peuple furieux, capable de toutes les violences & de tous les crimes ! Pour braver ce péril, prolongé ſur l'étendue d'une route de ſoixante-dix lieues, avec le dépôt précieux de la famille royale, dans la certitude d'être vivement pourſuivi & la crainte d'être dévancé ! Quel courage n'a-t-il pas fallu, pour s'expoſer à retomber entre les mains d'une aſſemblée de tyrans, que les crimes de leze-majeſté n'effrayent plus depuis long-temps, & toujours prêts à en commettre de nouveaux pour échapper aux ſupplices mérités par les premiers. Quel plus grand courage encore, pour laiſſer en partant & ſans ſavoir s'il ne ſera pas arrêté, cette immortelle déclaration où le Monarque frappe de l'anathême de ſa proteſtation, cette conſtitution, le monument éternel de notre honte, qu'il voudroit effacer de nos annales, pour en déclarer la nullité déjà reconnue, mais qu'il conſtate en révoquant des ſanctions forcées, pour rendre ſenſible tous les vices de ſes décrets avec une lumiere de raiſon & un ton de modération également admirables.

Voilà le premier acte de ſa liberté, il veut que cet écrit ſoit notifié au moment où ſon départ ſera connu ; qu'il ſoit arrêté ou non, il faut que le coup ſoit porté, & que l'édifice de l'iniquité s'écroule, dût-il l'écraſer ſous ſa chûte. Rien

n'effraye le Monarque, dès qu'il eſt queſtion du ſalut de ſon peuple.

Jamais il ne s'expoſa plus héroïquement, plus courageuſement à la fureur des rebelles. Le vrai courage eſt celui qui réfléchit & prémédite ſes actes. Dès ce moment, il eſt prouvé que tout ce qui avoit paru foibleſſe dans ſa conduite, n'étoit que patience & bonté : & le Monarque eſt abſous aux yeux de l'univers. Combien en même-temps ſa bonté, celle de la Reine, a-t-elle été ingénieuſe & attentive dans les diſpoſitions de leur voyage ? entourés de tigres altérés de ſang, que de précautions ne falloit-il pas pour ne compromettre perſonne ? ce motif eſt plus puiſſant ſur eux que la néceſſité du ſecret. Quoi qu'il en coûte à leur cœur, ils s'abſtinrent de toutes confidences. Les perſonnes qui leur ſont les plus dévouées, les plus cheres, ne ſont averties qu'après le départ, & ils ont l'attention de leur écrire. Dans l'exécution du projet, perſonne n'eſt employé que ceux qui doivent obéir, & perſonne ne l'eſt inutilement. C'eſt la marquiſe de Tours & gouvernante, qui ne peut, ſans prévariquer, abandonner le Dauphin ; ce ſont deux femmes de chambre ; ce ſont trois gardes du corps qui, n'étant pas ſupprimés, ſont toujours au ſervice & aux ordres du Roi. Il n'a pas un domeſtique pour le ſervir. Ni les chevaux, ni les voitures, ni les conducteurs ne ſont à lui. Pour ne compromettre ni le miniſtre des affaires étrangeres, ni les bureaux, ni même la municipalité, on prend le paſſe-port de la baronne de Koff, allemande, & c'eſt l'ambaſſadeur de Ruſſie qui l'avoit demandé. Enfin l'on échappe, on part au milieu de la nuit du 20 au 21 juin, & pendant tout un jour la providence paroît protéger les voyageurs auguſtes & la deſtinée de la France. Il eſt huit

heures du matin avant que le départ ſoit connu. Le dauphin accablé de fatigue ſe trouve mal, & il faut s'arrêter quelques heures à Eroge ; mais il ne paroît pas que cette circonſtance ait influé ſur le malheur qui attend la famille royale.

Le marquis de Bouillé, toujours pur, toujours fidelle à ſon Roi ; Bouillé, qui méditoit dans le ſilence les moyens de le ſervir, avoit tout préparé pour qu'il fût libre & maître à Montmédy. Sans contredit il falloit éviter des précautions ſuſpectes & trop marquées. Cependant il en falloit ; & rien ne paroiſſoit plus ſage que de diſperſer quelques détachemens ſous de prétextes plauſibles. Si Bouillé eût réuſſi, ſes diſpoſitions euſſent été généralement applaudies.

Depuis long-temps le Roi & la Reine étoient environnés de traîtres, tout étoit lâche ou corrompu dans le château. Il y avoit dix jours qu'une femme attachée au ſervice de la Reine avoit communiqué à M. de Gouvion des ſoupçons vagues ſur ſon départ. On doit croire que la Fayette, qui remplit la France d'eſpions & d'aides de camp, avoit donné l'ordre d'examiner les voyageurs ſur les routes qui conduiſent à l'étranger. Soit que le maître de poſte de Sainte-Menehoud eût reçu quelque avis, ſoit que de lui-même il eût de ſoupçons, il ſuivit le Roi & il les communiqua à celui de Varenne. Il étoit nuit & facile de paſſer ; les cheveaux étoient attelés ; deux miſérables les arrêtent ; il ſuffiſoit de leur couper la main ; mais la bonté du Roi, ſa plus cruelle ennemie, défend toute violence, il deſcend de ſa voiture. Un nommé Fauſſe, procureur-ſyndic, le reconnoît ſans le dire, lui fait perdre du temps pour en parler, pour raſſembler du monde ; les gardes du corps, toujours victimes de l'obéiſſance, n'oſent rien prendre

ſur

ſur eux. Un détachement de Huſſards arrive, l'officier propoſe au Roi de le faire partir ; mais il craint de répandre le ſang même le plus coupable ; il enchaîne le zele de ſes défenſeurs, qui ont tous les genres de courage, excepté celui de commander à leur Roi. C'étoit alors qu'un acte de déſobéiſſance eût été héroïque. Qu'un peu de ſang verſé en eût épargné des torrens ! quand voudra-t-on comprendre que l'humanité déplacée eſt une cruauté réelle ? deux ſcélérats ſacrifiés à Varenne euſſent peut-être ſauvé la vie à cinquante mille hommes.

Le Roi reconnu, entouré de rebelles, veut négocier ſon départ avec eux. Ni le cri du devoir, ni la bonté du Roi, ni les graces touchantes de l'éloquence de la Reine ne fléchiſſent ces ames féroces. Le fanatiſme de la révolte, ou plutôt le lâche aſſerviſſement de ces hommes livrés au deſpotiſme d'une aſſemblée de tyrans, étouffe tout autre ſentiment. Ils font priſonnier le Roi qui les épargne ; il étoit accoutumé à ce genre de reconnoiſſance.

La crainte qu'il ne fût enlevé, les détermine à le rapprocher de Paris. Bouillé averti, vole à ſon ſecours, trouve des ponts rompus, & ne voulant pas s'expoſer ſans fruit à le priver de ſon vengeur, ſe hâte d'arriver à Luxembourg avec ſes guerriers fidelles.

A la nouvelle du départ du Roi, Paris fut partagé entre une conſternation mêlée de dépit, & une joie mêlée de crainte. Perſonne n'oſa faire éclater ſes vrais ſentimens, parce que tous craignoient d'exciter la fureur populaire. L'aſſemblée que dominoit cette crainte affecte un grand calme dans les délibérations, & s'occupe à raſſurer & à contenir ce peuple qui attend toujours d'elle ſon opinion & ſes impreſſions ; il le prouva

en partageant son calme. Le parti républicain fit un effort pour l'attirer à lui, il fut assez actif pour lui inspirer d'effacer par-tout les mots de Roi & de Royale, & lui insinuer qu'il n'y avoit plus de Roi, & qu'il n'en falloit plus; mais tout se fit tranquillement; l'assemblée n'ayant ni chef, ni lumieres, suivit sa routine & son absurde système de tenir le Roi prisonnier pendant la constitution. La foudroyante déclaration qui achevoit de la renverser ne parut point l'émouvoir. Elle prononça froidement & comme un décret de style, l'ordre aux ministres de continuer leurs fonctions sous son autorité, & réunir en elle tous les pouvoirs, confondit tous ses principes. Aucun d'eux ne s'apperçut qu'il fallo t au moins attendre qu'on sût où étoit le Roi; aucun ne se souvint des décret qui lui permettoient d'etre en de-çà de vingt lieues de la capitale. On appela son départ un grand attentat, avant d'en savoir le terme & le motif: on l'appela successivement l'enlevement du Roi, sa fuite & son invasion, & on ne disputa plus sa qualité de prisonnier.

Lorsque, le 22 juin, à neuf heures du soir, on apprit, ce qu'on n'espéroit plus, la nouvelle de son arrestation, l'assemblee rendit encore, comme de style, un décret pour les ramener à Paris, & l'on nomma trois commissaire, MM. de La Tour, Barnave & Péthion, pour faire exécuter ce décret: on supposa que les parisiens avoient le droit de posséder le Roi, & que l'assemblée avoit celui de le tenir captif.

Depuis le 5 octobre 1789, les crimes de léze-majesté ne coûtoient plus rien; les inconséquences ne coûtoient pas davantage. Ces législateurs qui avoient établi l'acceptation & la sanction du roi, comme parties intégrantes de la constitution, décident qu'on s'en abstiendra. Ils avoient

décrété la monarchie, & ils retranchent le nom du Roi du ſerment militaire qu'ils venoient de propoſer. Cinquante-quatre membres (1) du côté droit s'abſtiennent de le prêter ; les autres le prêtent dans un moment de ſurpriſe & de ſtupeur.

Cependant la famille royale s'avançoit lentement par une chaleur exceſſive, au milieu des milices & de la foule qui groſſiſſoit. Le comte de Dampierre, qui avoit été page du roi, inſtruit du paſſage, accourt pour lui montrer un ſujet fidelle. Ses barbares conducteurs envient au monarque cette conſolation, crient à l'ariſtocrate, maſſacrent Dampierre ſous ſes yeux : voilà les fêtes que les français donnent à leurs maîtres.

---

(1) Leurs noms méritent d'être conſervés.

MM.

De Foucault-Lordimalie.
De Cazalés.
Bailli de Cruſſol.
De Faucigny-Lucinge.
De Menonville.
De Maſartic.
De Vaudreuil.
Planelli de Maubec.
De Levis.
Le Marquis de Juigné.
Baron de Juigné.
Marquis de Beauharnois.
De Rafelis-Broves.
De Plas de Tanne.
De Choiſeuil-d'Aillecourt.
Regnaud de Montloſier.
Hardouin de Châlon.
De Bois de Rouvraye.
Chevalier de la Coudraye.
De Ternai.
D'Auvillac.
D'Argenteuil.

MM.

D'Angoſſe.
Chevalier de Vertamon.
De Luſignan.
Du Ludre.
Achard de Bonvouloir.
De Chambord.
De Culant.
De Levis-Mirepoix.
De Virieux.
De Luppé.
De Langon.
De Lancoſme.
De Bonnai.
De Serent.
De Digoine.
De Trie.
De Vogué.
De Segur.
De Novion.
Du Hart.
Duſton Saint-Michel.
Louis de Vaſſy.

Les trois commissaires le rencontrent en chemin. Barnave & Péthion veulent rester dans les bornes du respect ; mais Latour-Maubourg, homme de qualité, les force de se placer dans la voiture du Roi. Après quatre jours de marche, de fatigues & d'angoisses, l'auguste famille arrive vers Paris : deux cents mille hommes de milice & la foule du peuple vont au devant. Une joie insolente, la joie des lâches, avoit succédé dans la capitale, à la consternation de la peur. C'étoit pour la troisieme fois qu'elle se repaissoit de ce spectacle odieux ; mais celui-ci étoit le plus déchirant. Un silence sinistre accompagnoit cette pompe funebre d'un roi vivant. Un ordre sévere défendoit d'ôter le chapeau au maître de la France ; ceux qui, par respect ou par hasard, voulurent le lever, furent en danger de mort. Sur le devant de la voiture étoient attachés les trois gardes-du-corps qui avoient servi de courriers ; la douleur de l'indignation étoit peinte sur leurs visages. Le roi & la reine montroient une tristesse majestueuse. La courageuse Elizabeth conservoit sa noble fierté ; madame Royale paroissoit affectée comme fille, & comme fille de roi, l'âge tendre du dauphin lui sauvoit la connoissance de son malheur ; c'étoit Astianax jouant entre les bras d'Andromaque éplorée. A la suite du roi marchoit en triomphe le maître de poste qui l'avoit arrêté ; ce nouveau Ravaillac qui plongeoit le poignard dans le cœur de tant de personnes royales, & d'un prince meilleur qu'Henri IV, assis dans une voiture découverte, couronné de chêne & de laurier, recevoit seul les applaudissemens de ce peuple vil & coupable, & formoit un contraste révoltant avec le monarque.

Le triste convoi traverse le jardin des Tuile-

ries, où les députés étoient répandus. Le duc d'Orléans y déployoit toute sa gaïeté. Les honnêtes gens consternés détournoient leurs regards, & voiloient leur visage. Lorsque les gardes-du-corps descendent du siege où ils étoient liés, une partie de l'escorte veut se jeter sur eux. Le bruit s'étoit répandu qu'ils étoient trois hommes de la cour, & l'antropophage parisien vouloit les dévorer : attendez, s'écrient-ils, que le roi & la reine soient rentrés ; ne souillez pas leur présence par des assassinats. Vous nous déchirerez ensuite.

La captivité du roi ne peut plus être un mistere. On entreprend de la rendre légale. Un décret le constitue prisonnier sous la responsabilité de la Fayette ; une garde particuliere est donnée à la reine, & une autre au dauphin. Des commissaires vont recevoir les déclarations des deux majestés : on sauve le mot d'interrogation, & le monarque a soin d'avertir qu'il ne prétend pas être interrogé.

Les déclarations sont sages & nobles. Elles ne donnent prise sur personne : objet toujours principal dans les vues de leurs majestés. On avoit reconnu l'impécabilité & l'inviolabilité du roi ; cependant MM. Robespierre, Pétion & autres, prétendirent que dans le cas présent, il devoit être soumis à l'accusation. Le rapporteur repoussa cette doctrine, en prouvant qu'aux termes du décret, il n'y avoit point de délit, & l'assemblée adopta ce parti. Mais elle eut l'inconséquence d'admettre des complices sans admettre de crime, de soumettre à l'accusation les gardes-du-corps, en rendant la liberté aux femmes-de-chambre, de laisser la gouvernante, MM. de Choiseul, de Damas, & plusieurs

autres en état d'arreſtation, & leurs majeſtés même.

Sous prétexte de ſa reſponſabilité, la Fayette ſe faiſoit un plaiſir ſecret d'exercer ſes fonctions de geolier avec une rigueur révoltante. Des gardes multipliées avec affectation, placées juſques dans les combles du château, des tentes, & un eſpece de camp établi dans le jardin, les Tuileries fermées de toutes parts, des gardes placées dans la chambre du roi & dans celles de toute ſa famille; la reine obligée de coucher ſa porte ouverte, & ne pouvant échapper un moment à leur inſpection; le dauphin livré à ces ſoldats ſans mœurs, ſans décence & ſans diſcipline, leur repos troublé au premier ſoupçon réel ou affecté de quelque fanatique; la reine & le dauphin viſités dans leurs lits pendant leur ſommeil pour vérifier leur préſence, obligés le jour d'eſſuyer les familiarités inſolentes de cette troupe de rebelles : voilà une foible eſquiſſe de l'intérieur des Tuileries, qui pénétre d'indignation & de douleur le petit nombre de gens de la cour qui ont la permiſſion d'en approcher.

Un lieutenant jouoit avec le dauphin en préſence de la reine; il jouoit mal, & il eut l'inſolence de dire : *ma boule va tout de travers comme l'ancien régime.* Un autre jour la noble eſcorte du dauphin le faiſoit jouer à l'arreſtation : on lui demandoit un paſſe-port, il n'en avoit point, on l'arrêtoit, c'eſt-à-dire, qu'on l'amuſoit du malheur de ſon pere, de ſa mere, de toute ſa famille.

Ce qui ſe trouve d'honnêtes gens dans cette milice, eſt écarté avec ſoin du château, ou forcé de gémir en ſecret. Leurs majeſtés, qu'on repaît d'outrages, à qui on refuſe l'air & l'exercice dont on ne prive pas les habitans du châtelet &

de bicêtre, ne proférent pas une plainte, supportent, avec une réſignation pleine de dignité, les cruautés de leurs ſujets, traitent leurs crimes d'aveuglement, en ont pitié, & leur pardonnent.

Cependant l'aſſemblée tomboit d'abîmes en abîmes, & dans ſon embarras multiplioit les forfaits & les inconſéquences. Elle décrète que le roi reconnu inviolable, peut être condamné, dans certains cas, à la plus grave de toutes les peines, à la perte de la couronne; que cette couronne reconnue & déclarée lui appartenir par droit de ſucceſſion, peut lui être ôtée; on le condamne même proviſoirement à la peine de ſuſpenſion de ſes fonctions, & on le tient priſonnier. On avoit reconnu & déclaré la nullité de ſon acceptation & de ſa ſanction, on lui avoit accordé un *veto ſuſpenſif*: ce n'eſt plus cela, il faut changer ces principes: on déclare qu'on a profeſſé une erreur, & que le corps égiſlatif qui s'eſt fait conſtituant, eſt au-deſſus de toutes les formes.

On avoit cherché à tromper les peuples ſur la liberté du roi, que l'on avoit forcé à ſe déclarer libre; aujourd'hui on leve le maſque, & l'on annonce impudemment qu'il eſt priſonnier, & qu'il faut qu'il le ſoit. Ainſi l'aſſemblée ſe jouant de ſes décrets & de ſes principes, a conſommé ſon deſpotiſme, & l'exerce ſur ſes propres opérations. Elle n'a pas vu que par ſes derniers décrets, elle décrétoit la guerre; car eſt-il un ſouverain dans l'Europe qui puiſſe laiſſer établir une pareille doctrine, dans un royaume dont l'exemple peut avoir tant d'influence ſur tous les autres?

Tel a été le renverſement des idées, qu'avant de ſavoir où étoit le roi, on a retranché ſon

nom du ſerment qu'on avoit propoſé depuis peu; que dans ce moment de trouble & de ſtupeur, pluſieurs militaires de l'aſſemblée ont prêté ce ſerment criminel, & s'en ſont répentis. Comment l'aſſemblée n'a-telle pas vu qu'en dégradant le roi, elle poſoit la baſe de la république? Auſſi le parti républicain en a profité rapidement pour ſe fortifier. Effrayée de ſes progrès dans le peuple, l'aſſemblée a été forcée de repouſſer ſes pétitions les armes à la main. Elle ne veut point de république, & interdit au roi ſes fonctions, ſupprime ſon nom du ſerment militaire, & fait tout ce qu'il faut pour ſe paſſer de lui. Quelle conduite! quels légiſlateurs!

Au milieu de ces inconſéquences, le parti de la minorité étoit inconſéquent & fidelle à ſes principes, & les concilioit avec ſes devoirs. Le roi ayant révoqué ſolemnellement ſes ſanctions & tous ſes actes forcés, la conſtitution étoit déclarée nulle; l'aſſemblée l'étoit auſſi dans la forme qu'elle s'étoit donnée; de plus, elle venoit de tomber dans une nouvelle forfaiture par ſes décrets contre le roi, & l'on ne pouvoit participer aux opérations qui en étoient les ſuites, exercer tous les pouvoirs réunis, & ceux même de la royauté. Une retraite combinée étoit le parti le plus régulier; mais l'idée d'abandonner le roi, de le livrer aux factieux qui parloient de le mettre en jugement, révoltoit cette nobleſſe invariablement attachée au roi & à la royauté, & qui avoit réſiſté à tous les attentats contre la monarchie. Elle pouvoit lui être utile encore, elle devoit cet exemple aux peuples, de tout tenter pour le ſervir, & de lui ſacrifier juſqu'à ſes principes. Dans cette perplexité, elle prit le parti le plus noble & le plus ſage, en déclarant que, quoique dans la rigueur des

regles on dût quitter l'assemblée, elle y resteroit pour y défendre le roi, les droits de sa maison & de la monarchie, qu'on s'abstiendroit d'opiner sur les autres matieres, & que le silence tiendroit lieu de protestation.

Deux cents quatre-vingt-dix membres des trois ordres signent cette déclaration ; ceux qui ne la signent pas y adhérent par leur conduite.

Dans cet état des choses, que fait la majorité ? La conduite du roi lui traçoit sa route, & lui donnoit le plus heureux prétexte pour revenir enfin sur une constitution inadmissible qui blesse tous les intérêts, tous les droits, tous les principes de la justice, de la religion, de la politique & de la monarchie. Mais l'amour propre & l'esprit de parti ne connoissent point les généreux retours qui entraînent l'aveu des erreurs & des fautes ; on annonce au contraire aux provinces que cette constitution est inébranlable, on rend des décrets, on les fait exécuter sans la sanction, on exerce à la fois tous les pouvoirs qu'on avoit déclaré ne devoir point être réunis ; des décrets vicieux sont revêtus d'une forme monstrueuse, les peuples persistent dans leur aveuglement, & au nom de la liberté, supportent tout, même le despotisme. Faite pour obéir, la nation française le reconnoît sans le vouloir ; en secouant le joug de l'autorité légitime, elle a courbé sa tête sous celui d'une assemblée qui avec un décret peut dépouiller des millions de citoyens de leurs possessions & de leur état ; c'est par esprit de servitude & de crainte que tous les corps administratifs & les autres citoyens plioient sous une autorité qu'aucun despote n'exerça jamais sur la terre ; il faut que cette nation s'appuie sur une autorité, & toute entiere, elle s'est appuyée sur un roseau

dont la pointe l'a percé. Avec quel ſang-froid ſtupide voit-elle ſon gouvernement détruit, ſes finances perdues, ſes impôts & ſes dettes accumulées, ſes propriétés violées, ſes égliſes dépouillées, ſa religion dénaturée, ſes paſteurs bannis & perſécutés, le ſchiſme & l'héréſie couvrir la face de la France, la guerre inteſtine & étrangere s'annoncer de toutes parts; ſon roi priſonnier, & privé de ſes fonctions? Avec quelle honteuſe baſſeſſe ſouffre-t-elle que les derniers des hommes lui commandent? Avec quel délire plus étonnant encore la capitale, appelée le centre des lumieres, donne-t-elle aux provinces le ſignal de la deſtruction, l'exemple de la ſervitude, de l'impiété & du crime? Ne l'a-t-on pas vue applaudir à tout ce qui la ruinoit, ſe croire riche par la faute des conſommateurs, & par l'inondation du papier monnoie? Les bourgeois de Paris n'ont-ils pas demandé pendant trois ſemaines le gouvernement républicain, ſans s'appercevoir que la premiere opération des provinces devenues républiques, ſeroit de refuſer des contributions pour payer les rentes & les créances de la ville de Paris?

Avec quelle fureur ne ſe précipitoient-ils pas vers cette banqueroute qu'ils avoient voulu éviter au prix de tous leurs devoirs, & par deux années de forfaits?

Mais que fera l'aſſemblée pour ſe tirer du labyrinte où elle s'eſt engagée? Suivra-t-elle le conſeil que M. Depreſmenil eut le courage de lui donner du haut de ſa tribune, & qu'elle traita de folie? je n'ai pas aſſez bonne opinion d'elle pour l'eſpérer; préſentera-t-elle au Roi la conſtitution en lui donnant le choix de l'accépter, ou d'abdiquer la couronne? Mais quelque liberté qu'on donne au Roi, il n'en a point

avec cette condition ; négociera-t-on avec lui ſur quelques points de la conſtitution ? Mais de quel avantage ſeroit cette négociation, ſi les baſes de la conſtitution ne ſont pas renverſées pour préliminaire ? Le Roi peut-il accepter une loi qui le dégrade, qui détruit ſa ſouveraineté, ſa monarchie, ſa religion, ſon clergé, ſa nobleſſe, ſes parlemens, qui envahit les propriétés les plus ſacrées, & qui n'eſt qu'un tiſſu d'attentats ? Quel ſerment pourroit le lier au crime & le dégager de ſes premiers ſermens ? a-t-il le pouvoir de ſanctionner la violation de tous ſes droits, de dégrader une couronne dont il n'eſt qu'uſufruitier, de reconnoître qu'il eſt des cas où l'on peut le détrôner ? Les princes de ſon ſang pourroient-ils ſouſcrire à un pareil principe ? les ſouverains ſouffriroient-ils cette doctrine ; & la branche eſpagnole appelée à la couronne de France, ne s'en rendroit-elle pas indigne, ſi elle permettoit qu'on lui donnât de ſemblables atteintes ? L'acceptation du Roi ſeroit donc une forme illuſoire, elle ſeroit nulle & par le défaut de pouvoir & par le défaut de liberté ; ſous le poids d'une condition violente qu'il accepte ou non, qu'il jure ou non, la conſtitution, le premier de ſes droits, le premier de ſes devoirs ſera toujours de la détruire ; cet objet n'eſt point ſuſceptible de négociation & de tempéramment ; on ne capitule point avec l'impiété, la révolte, l'injuſtice & la folie.

Si l'on ſe paſſe de l'acceptation du Roi, ce ſera une inconſéquence & une nullité de plus dans la conſtitution ; on verra le ſpectacle biſarre d'un monarque chargé de faire exécuter des loix que ſon intérêt eſt de voir violer, que ſon devoir eſt d'anéantir.

Jugeant de la conſtitution par les faits, cette regle ne trompe pas. Quel ſpectacle nous pré-

ſente le royaume depuis qu'on le régénere ? une énorme multiplication de dépenſe, à côté d'un abîme de dettes qui ſe creuſe encore tous les jours ; des impôts impoſſibles à payer, un papier ſtérile ſubſtitue à l'argent qui a diſparu, un monopole ruineux établi ſous ces papiers, les principaux citoyens ſe dérobant par la fuite au poignard qui les menace ; ceux qui reſtent attendant ſans ceſſe la mort ou le pillage dans leurs foyers, le meurtre & l'incendie, parcourant ſans relâche toutes les parties de la France, les plus authentiques propriétés arrachés, tous les états détruits, tous les droits violés, des actions atroces inconnues dans l'hiſtoire des ſauvages, déshonorant le nom français, aux yeux de l'univers, l'impunité couvrant par-tout le crime de ſon bouclier, & triomphant au milieu d'un million d'hommes armés, l'indiſcipline détruiſant l'eſprit militaire, & invitant l'etranger à la conquête de nos provinces, la réligion & les mœurs perdues dans le peuple.... Tel eſt le réſultat de cette révolution appelée heureuſe, de cette conſtitution appelée régénérante.

Ce mot de liberté retentit, & tout eſt eſclave depuis le monarque juſqu'au dernier ſujet ; une inquiſition ſans exemple qui remplit les priſons de citoyens, s'eſt établie elle-même, ne rend compte qu'à elle-même ; la délation eſt à ſes gages, & le maître environné de domeſtiques corrompus, nourrit & paye ſes ennemis dans ſa maiſon. Ah! peuples, c'eſt à préſant que vous pouvez dater vos actes de la troiſieme année de la ſervitude. Sous quel emblême faudra-t-il vous préſenter cette philoſophie, à qui vous devez les extravagances & les atrocités de ce nouveau régime? elle ſe vantoit de ſavoir ſeule gouverner la terre ; & voilà qu'il faut la peindre dé-

formais le poignard & la marotte à la main. C'eſt pour maintenir ſon œuvre que vous voulez combattre ; c'eſt pour perpétuer vos malheurs, votre honte & vos fers. Ne vous y trompez pas : les auteurs de vos maux les connoiſſent, le vice de leur ouvrage ne leur échappe point ; mais il faut qu'ils le défendent pour ſauver leurs têtes. Des crimes accumulés ont rendu le pardon impoſſible ; il regne un combat à mort entre eux & la monarchie ; c'eſt pour eux qu'ils veulent vous armer ; & en dernier réſultat, la France ſera inondée de ſang pour dérober quelques ſcélérats à l'échafaut.

Peuples aveugles, eſt-ce donc une choſe ſi précieuſe que cette conſtitution, pour la cimenter par des flots de ſang ? Si elle étoit bonne, il ne le faudroit pas. Vous égorgerez-vous pour avoir le plus mauvais gouvernement de l'univers ?

Si votre délire étonne, votre ingratitude révolte. Si Louis XVI étoit un tyran, vous ramperiez devant lui ; parce qu'il eſt bon, vous le perſécutez. Votre amour pour vos rois vous diſtinguoit ; il s'eſt éteint ſous le meilleur de tous. Conſultez votre hiſtoire, comparez vos rois, & voyez ſi Louis XVI eut un rival en bonté. Avez-vous eu des rois plus populaires ? avez-vous à lui reprocher des goûts ruineux, l'amour du faſte & de la dépenſe ? Vous connoiſſez ſa ſimplicité & ſon économie. Tout ce qu'on lui a propoſé d'utile pour vous, ne l'a-t-il pas adopté avec empreſſement ? Ne lui devez-vous pas la ſuppreſſion de la corvée, de la main-morte, de la queſtion ? Rappelez-vous tous les projets propoſés à l'aſſemblée des notables ; ils frappoient tous les abus. Vous avez déſiré les états-généraux ; & il vous les a donnés, dans le temps où ils étoient le plus dangereux pour

ſon autorité. Liſez le réſultat de ſon conſeil, vous l'y verrez adopter les baſes poſées par votre parlement ; liſez la ſéance royale, vous le verrez aller encore plus loin, & s'abandonner à ſa popularité, au-delà ſans doute des juſtes bornes. Depuis ce temps, il a voulu ramener par la condeſcendance une aſſemblée qui s'égaroit, & qui ſembloit conjurer votre ruine ; il s'eſt jeté entre ſes bras ; les noirs complots, la captivité ont été ſa récompenſe : pour vous ſauver enfin, il a fui. Il vouloit, dans un état de liberté, vous donner des lois ſalutaires ; vous vous y êtes oppoſés, & vous avez reſſerré ſes fers : voilà ſa conduite & la vôtre : c'eſt à l'univers à vous juger.

Mais s'il trouve un vengeur, que n'avez-vous pas à craindre ? Quoique trompés, vous êtes coupables. Vous avez commis ou favoriſé le meurtre & l'injuſtice. Obſtinés dans la révolte contre votre Dieu & contre votre roi, vos crimes ont affranchi de toute miſéricorde les cœurs les plus humains. Celui qui vous domptera pourra dire à plus juſte titre qu'Attila : *je ſuis le fléau de Dieu.* Par-tout il trouvera des victimes marquées du ſceau de la vengeance céleſte. Vous avez corrompu vos femmes & vos enfans ; vous les avez rendus impies & cruels ; on ſe croira en droit de n'épargner ni ſexe, ni âge ; on pourra même frapper des coupables ſur toutes vos chaires pontificales, aux pieds de tous vos autels ; par-tout on trouvera le crime juſtifiant la vengeance & appelant la mort.

Qui vous ſauvera de cette cataſtrophe ? Ce ſera ce clergé ſpolié, dégradé, perſécuté par vous ; ces évêques, ces prêtres vos martyrs, intercéderont pour vous auprès du Dieu des juſtices, ils offriront les maux que vous leur avez faits en expiation de vos perſécutions mêmes.

Rétablis dans le miniſtere & dans les poſſeſſions que vous aviez voulu leur ravir, ils ne s'occuperont qu'à vous rendre meilleurs, qu'à éloigner de vous la miſere : voilà ceux qui fermeront les plaies qu'ils n'ont pas faites. Chaque jour les agrandit, & bientôt la génération préſente eſt perdue, ſans ſavoir ce que deviendra la future.

Voyez où les novateurs vous ont conduit, & à quel point ils ſe ſont joués de vous.

Ils vous ont promis la liberté, & l'on remplit les priſons de citoyens ſans aucune forme légale.

On vous a promis l'opulence, & l'on vous accable d'impôts & de dettes, & votre royaume eſt ſans argent.

On vous a promis la tranquillité, & vous n'avez pas même la ſûreté de vivre.

On a déclaré vos propriétés inviolables, & on les a toutes menacées & ébranlées, en envahiſſant celles de vos chefs.

On vous a promis la juſtice, & l'on a renverſé vos tribunaux antiques & reſpectés.

On vous a promis un meilleur gouvernement, & l'anarchie couvre la face du royaume.

On a promis la proſpérité & la ſplendeur à la France, & la voilà ſans force comme ſans gloire, mépriſée de l'étranger, qui vous traite de peuple inſenſé, rebelle & féroce.

On vous a envié juſqu'à votre religion, & l'on a introduit dans l'égliſe le ſchiſme & le déſordre qu'on a établis dans l'état ; c'eſt ainſi que vos légiſlateurs ont accompli leurs magnifiques promeſſes.

Apprenez une fois, & n'oubliez jamais qu'il n'y a pas deux manieres de gouverner un grand peuple ; qu'il ne peut l'être que par un roi ; que ce roi doit être revêtu de la plus grande autorité,

ſans quoi rien ne marche ; que la nobleſſe eſt eſſentielle à la monarchie ; qu'elle eſt l'appui du trône & la médiatrice des peuples ; que la puiſſance du clergé & de la magiſtrature établiſſoit avec une balance néceſſaire & ſuffiſante pour arrêter les excès de l'autorité ; qu'il eſt faux que la nation ſoit ſouveraine, car il s'enſuivroit qu'elle pourroit changer de gouvernement tous les jours ; que l'aſſemblée dite nationale n'a pas eu le droit de changer l'ancien régime ; que ſi elle l'avoit eu, elle auroit dû n'en pas uſer ; que ce régime, à quelques abus près, étoit le ſeul qui nous convînt, & qu'il n'en faut pas d'autres preuves que le réſultat de la conſtitution nouvelle.

En vain, pour l'étayer, on multipliera les éloges, les écrits, les violences, elle n'en deviendra pas meilleure. Aucun effort humain ne peut changer la nature des choſes. L'égyptien inſenſé avoit beau adorer le crocodile & punir ceux qui le blaſphémoient ; le crocodile n'en étoit pas moins un cruel qui dévoroit ſon adorateur.